PRÉFET
DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Lons-le-Saunier, le 6 septembre 2021

Service eau, risques, environnement et forêt
Bureau de l'eau

Le directeur départemental des territoires

à

objet : travaux d'urgence
références : PE0689
PJ :
Affaire suivie par :
Emilie JOUAN
Tél : 03 84 86 80 87
emilie.jouan@jura.gouv.fr

Monsieur le président de la Communauté de communes Bresse Haute-Seille
Place de la mairie
39140 BLETTERANS

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courriel du 1er septembre 2021 relatif à la demande de travaux d'urgence pour l'enlèvement d'embâcles au niveau du seuil de la Planche de Juans sur la commune de Ruffey-sur-Seille. Les arbres volumineux constituant les embâcles empêchent la circulation du débit au sein du canal et sont susceptibles de déstabiliser le seuil lors d'une prochaine crue.
J'accuse réception de votre demande d'intervention au titre de l'article R.214-44 du Code de l'environnement.

L'enlèvement des embâcles nécessite la traversée d'engins dans le cours d'eau. Le mode opératoire retenu pour l'intervention est le suivant :

- 1ère traversée d'une pelle à chenille de 25 tonnes (=aller) sur un bras de la Seille à l'aval du seuil ;
- Retrait des embâcles avec le bras de la pelle ;
- Stockage temporaire des embâcles sur la plage de galets/graviers ;
- 2ème traversée de la pelle à chenille (=retour) ;
- Depuis le bord, retrait des embâcles stockés temporairement sur la plage de graviers afin de les évacuer.

Les précautions suivantes sont mises en œuvre :

- Utilisation d'une huile végétale bio ;
- 1 seul aller-retour sur la plage de gravier afin de limiter l'impact sur le milieu ;
- Remise en état de la zone de traversée et de la plage de galets/graviers dans le cas où les lieux sont modifiés.

Toutes les précautions seront prises afin de ne pas générer de pollution des eaux superficielles ou souterraines par des rejets d'huiles ou d'hydrocarbures ou autres substances indésirables.

Le service départemental de l'OFB (Bernard VIGNON - tel. 06 72 08 13 38) et le service en charge de la police de l'eau (Mme Jouan 03 84 86 80 87) devront être prévenus de la réalisation des travaux (transmission des comptes-rendus de chantier, notamment).

Conformément à l'article R.214-44 du Code de l'environnement, vous adresserez à la DDT du Jura un compte-rendu précis des travaux et des opérations effectuées en détaillant en particulier les mesures prises pour préserver le milieu aquatique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe du service de l'eau, des risques,
de l'environnement et de la forêt,

Delphine BONTHOUX

Copie à : SD 39 OFB
Commune de Ruffey-sur-Seille

Direction départementale des territoires du Jura
4, rue du Curé Marion – 39015 LONS-LE-SAUNIER
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous
Tél : 03 84 86 80 00
courriel : ddt@jura.gouv.fr
http://www.jura.gouv.fr